

● (1750)

La même situation s'est prolongée pendant des mois à l'Inco de Sudbury. Il en a été de même à la Stelco de Hamilton, monsieur l'Orateur.

Je ne prends pas plus parti dans ces grèves que les autres députés. Le fait est que les ouvriers font la grève quand ils croient être traités injustement.

Une voix: Les conservateurs ne comprennent rien à la démocratie.

M. Orlikow: Le député de Beaches (M. Young) affirme que les conservateurs ne comprennent rien à la démocratie. Je crois qu'en cela, il décrit bien le député de York-Nord. Notre régime démocratique veut que les travailleurs aient le droit de se syndiquer, auquel cas ils ont le droit de négocier avec leurs employeurs et, dans l'impossibilité d'en arriver à une entente équitable, de se soumettre à la conciliation ou à l'arbitrage, ou encore de déclencher la grève. Pour sa part, l'employeur a le droit de décréter un lock-out. Cela fait partie du régime démocratique dans lequel notre pays et la plupart des pays démocratiques évoluent. J'espère que le député de York-Nord comprend cela.

Je soulève un autre point, monsieur l'Orateur. Tout ce que j'ai dit aujourd'hui signifie-t-il que je refuse toute restriction au droit de grève? Non, monsieur l'Orateur, je ne voulais pas dire cela. Je dirais au député de York-Nord que le meilleur moyen de conserver des relations harmonieuses entre l'employeur et ses employés, tant dans le secteur public que privé, est de maintenir le droit de grève.

Doit-on comprendre par là que des travailleurs faisant partie d'un service jugé essentiel devraient pouvoir faire la grève indéfiniment, quels que soient les torts causés à la collectivité? Loin de là, monsieur l'Orateur. Nous avons maints exemples de gouvernements, conservateurs, libéraux ou néo-démocrates, sur la scène fédérale ou provinciale, qui ont décidé de mettre un terme à une grève qui nuisait particulièrement à la collectivité. Je le répète, les gouvernements, qu'ils soient d'allégeance conservatrice, libérale ou néo-démocrate, quand ils jugeaient qu'une grève se prolongeait et qu'elle faisait véritablement tort à l'ensemble de la collectivité, ont à certaines reprises adopté des lois exigeant le retour au travail des employés.

Cette solution n'est pas simple, monsieur l'Orateur. L'entente ne convient pas à tous ces gens qui ont pris la peine d'écrire au député de York-Nord ainsi qu'à moi-même. Cependant, monsieur l'Orateur, c'est le système qui donne les meilleurs résultats et brime le moins les droits des travailleurs et ceux des autres personnes touchées.

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, ce qu'il y a de merveilleux, pendant l'heure des initiatives parlementaires, c'est que tout député peut faire n'importe quelle proposition. Et les députés de l'un ou l'autre parti peuvent de temps à autre s'opposer à la proposition.

Je dois d'abord dire qu'il est très évident que la proposition faite dans le bill du député, bien que rédigée en termes généraux, par exemple quand on parle de «la commodité, de la mobilité ou du bien-être économique du public», sera une mesure qui, si elle est votée par la Chambre, interdirait le droit

Droit de grève

de grève dans la Fonction publique. D'autres députés voudront peut-être aborder le même thème.

J'annonce tout de suite mes couleurs: je m'oppose au projet de loi.

Des voix: Bravo!

M. Baker: Cela ne veut pas dire que la Fonction publique n'est pas aux prises avec certains problèmes que le gouvernement et même le Parlement doivent s'efforcer de résoudre. Nous avons bien abordé cette question dans le rapport Finkelman et cela n'a eu aucune suite, comme le disait le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier). Nous avons quelques problèmes. Au cours des quelques minutes dont je dispose, je crois que ce serait une bonne idée de rappeler ce que disait M. Finkelman. A la page 162 du premier volume du rapport Finkelman, on lit ceci:

A mon avis, interdire légalement la grève aux fonctionnaires à ce point-ci ne serait pas du tout profitable.

Je suis d'accord là-dessus. Je poursuis:

Il faudrait s'efforcer d'obtenir du système de négociation des résultats meilleurs. «La meilleure façon de sortir d'une impasse est de la prévenir». Mais si les parties en arrivent à une impasse, elles devraient prendre toutes les dispositions nécessaires pour encourager le recours à l'arbitrage, une technique dont l'heure semble venue. Contraindre les fonctionnaires, à ce stade, à se fier uniquement à l'arbitrage tendrait à faire naître une opposition à cette méthode et d'en faire aux yeux de ceux qui s'y opposent un mal à éviter plutôt qu'une mesure susceptible d'aider les employés à faire reconnaître équitablement leurs besoins sans avoir à recourir à une mesure qui engendre le désordre.

En fait, M. Finkelman invitait au bon sens et préconisait une méthode qui obligerait le gouvernement et le Parlement à tenir compte d'un bon nombre de facteurs.

Notre parti et le député d'Ottawa-Vanier ont préconisé la création d'une sorte de commission des conflits d'intérêt public. C'est une possibilité, même si l'on peut douter de sa valeur.

Nous avons également proposé que la Chambre discute des questions qui peuvent être négociées, mais non soumises à l'arbitrage, pour que le plus de gens possible soient convaincus de l'utilité de régler, de manière raisonnable, les conflits de travail. Comme l'a déclaré le député d'Ottawa-Vanier, le bilan n'est pas vilain, même s'il y a eu quelques exceptions fort tapageuses.

Il ne faut pas s'imaginer, monsieur l'Orateur, que les fonctionnaires rêvent du jour où ils pourront piqueter. Ils veulent eux aussi recevoir leur courrier, se faire traiter, au besoin, par le personnel hospitalier et envoyer leurs enfants à l'école pour qu'ils reçoivent l'enseignement de professeurs. Ils ne constituent pas un groupe à part et souffrent autant que tous leurs concitoyens d'un conflit de travail. Ils veulent que le gouvernement et le Parlement adoptent une attitude raisonnable pour régler ces questions.

Des voix: Bravo!

M. Baker: C'est ce que nous avons tenté d'accomplir au comité mixte. Nous devons peut-être nous remettre à la tâche.

En terminant, permettez-moi de faire une proposition à la Chambre. Les groupes d'étude parlementaires et les comités spéciaux nous ont donné d'excellents résultats. Il conviendrait peut-être de leur renvoyer des questions de ce genre. Nous devons connaître et étudier tous les aspects de la question.